

Unité de distribution : ALQUINES

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, en application du code de la santé publique.
Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur
<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

S.I ALQUINES

Exploitant

S.I ALQUINES

RESSOURCE EN EAU

Vous êtes alimentés par 1 captage

♦ ALQUINES

PRODUCTION D'EAU

Vous êtes alimentés par 1 station

♦ PRODUCTION ALQUINES

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 13 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,0 mg/L - moyenne : 0,0 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

3 valeurs mesurées : mini. : 28,6 °f - maxi. : 30,8 °f - moyenne : 29,4 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est dure.

NITRATES

5 valeurs mesurées : mini. : 21,1 mg/L - maxi. : 34,4 mg/L - moyenne : 24,3 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

1 valeur mesurée : maxi. : 0,07 µg/l
Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Traces de pesticide(s) inférieures à la limite de qualité.

PERCHLORATES

1 valeur mesurée : mini. : 0,7 µg/L - maxi. : 0,7 µg/L
Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L

Cette eau n'est pas soumise à la restriction de consommation pour les personnes sensibles.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.